



Cluster Protection provincial de l'Ituri

**NOTE DE PLAIDOYER POUR LE RENFORCEMENT DE LA PROTECTION DES CIVILS DANS LES TERRITOIRES DE
DJUGU, DE MAHAGI, D'IRUMU ET LA VILLE DE BUNIA**

I. CONTEXTE

Depuis le mois de juin 2019, la province de l'Ituri (Est de la RDC), connaît un nouveau déplacement interne de près de 360 000 personnes. La situation sécuritaire et humanitaire dans la province reste préoccupante suite à la résurgence de la violence dans le territoire de Djugu. Cette énième crise caractérisée par les attaques des inconnus armés sur les populations civiles et les positions de la force armée de la RDC, survient au moment où la zone se remettait lentement de la précédente crise humanitaire de 2017-2018.

Il sied de rappeler que depuis plusieurs années, la province est secouée par des conflits inter-ethniques, dont le plus connu est celui entre les communautés Hema et Lendu. Ce conflit sur fond du foncier n'a pas manqué d'affecter les autres communautés ainsi que toute la province à travers les déplacements massifs, les incidents graves de protection et autres conséquences humanitaires. Dans plusieurs parties de la province, de nouveaux sites de déplacés internes (30 nouveaux sites) ont vu le jour en addition aux anciens sites (37 anciens sites), augmentant ainsi les besoins humanitaires.

Dans les premiers instants de la crise 2019, l'on a assisté à une flambée de la violence qui a limité l'accès humanitaire aux populations dans le besoin. Les attaques ont aussi touché le territoire de Mahagi qui jusque-là était sous la conséquence des crises de Djugu. Cette situation a eu des impacts négatifs sur l'environnement protecteur des civils ; les activités croissantes des hommes armés non identifiés ont entravé la libre circulation des personnes et des biens dans la zone. Malgré l'engagement des autorités administratives et militaires afin de sécuriser la zone, protéger et assister les populations civiles, des inquiétudes liées à la protection demeurent toujours.

La présente note de plaidoyer examine les risques de protection liés principalement à la libre circulation des populations civiles dans les zones affectées, la menace de déguerpissement des personnes déplacées de certains sites, et particulièrement la transformation du problème de cohabitation intercommunautaire entre les groupes Hema et Lendu donnant lieu à des incidents graves de protection dans la province de l'Ituri.

II. RISQUES DE PROTECTION A ADRESSER : SUJETS DE PLAIDOYER

Plusieurs risques spécifiques de protection des civils liés à la libre circulation sont à considérer. Les plus importants sont :



1. Crainte des opérateurs économiques de la Fédération des Entrepreneurs Congolais Masumbuko à participer aux activités des acteurs humanitaires dans les zones de l'axe centrale Katoto-Masumbuko-Fataki-Pimbo

Depuis la recrudescence des violences dans le territoire de Djugu en juin 2019, certains axes comme Pimko, Katoto, Masumbuko, Fataki sont devenus inaccessibles à cause de l'activisme des hommes en armes ainsi qu'aux contre offensives militaires dans la zone.

Dans le groupement Masumbuko, la situation sécuritaire est relativement calme en dépit de l'absence des forces de la défense et de la sécurité. Notons qu'aucune position des FARDC et de la PNC n'est présente dans la zone même si le quartier général des FARDC est juste implanté dans le groupement Buki sur une colline « Che » séparant ce groupement de celui de Buku, dans la chefferie des Bahema Nord. La situation de protection des civils est différente selon les axes.

• Axe Centrale – Katoto - Masumbuko :

Les deux communautés (Hema et Lendu) ne fréquentent plus cet axe sauf lorsque les véhicules sont escortés par les militaires. Après une accalmie relative, depuis mi-juillet, les véhicules des ONG ont recommencé le trafic (Médair, Save de Children, MSF, Mercy corps, Word relief, Solidarités, Intersos et autres) et le 02 août, les motards ont repris le trafic à leur tour sur le même axe. Il sied de noter qu'il y a une présence d'un régiment militaire dans la localité Masumbuko¹ et de militaires qui font des patrouilles diurnes et nocturnes pour assurer la sécurité des civils. Selon certaines sources locales, à l'instar de l'incident de l'attaque du véhicule d'un commerçant Lendu par les civils dans la localité Katoto en date du 14 juillet 2019, aucun autre incident de protection n'a été rapporté par rapport au trafic sur l'axe.

Il est à noter que les autorités et leaders des deux communautés ont entamés des sensibilisations par les voies de radios dans le cadre de la cohabitation pacifique pour un libre passage des civils sur l'axe. Comme résultat, on observe un rétablissement de la cohabitation entre les deux communautés car les PDI's Hema restant dans le site à Drodro font des mouvements pendulaires dans leur localité d'origine (Tche², Logo-Takpa³) en traversant Masumbuko où il y a déjà un retour timide de la population et aucun incident n'a été rapporté jusque-là. Et aussi les Lendu de Kparanganza⁴ et Loga⁵ ont fréquenté le dimanche 04 août le marché de Katoto sans être inquiétés.

• Axe Fataki – Pimbo

Le risque de trafic sur cet axe est imprévisible, car on enregistre des incidents sporadiques perpétrés par des coupeurs de route. A titre illustratif le 04 août 2019, les éléments de groupe armé venus de Kalo⁶ avait

¹ 3km au sud de Largu en groupement Pilo Masumbuko secteur de Walendu Tatsi

² 8km au sud de Largu en groupement Lossadrema en chefferie de Bahema Nord

³ 10km au sud-est de Largu en groupement Lossadrema en chefferie de Bahema Nord

⁴ 30km au sud de Largu en groupement loga secteur de Walendu Tatsi

⁵ 30km au sud de Largu en groupement secteur de Walendu au sud de largu

⁶ 32km à l'ouest de Largu en groupement Pimbo secteur se Walendu Tatsi



attaqué le camp des policiers de la localité Pimbo⁷ où un policier a été blessé. L'axe Pimbo – Largu en passant par Uzi⁸ pour atteindre Masumbuko et Blukwa reste encore impraticable à cause de passage régulier des hommes armés qui sont encore actifs dans la zone. L'axe Fataki – Bule - Largu pour atteindre Masumbuko ou Blukwa est par contre relativement plus accessible.

Les hommes armés regroupés vers les localités Petro⁹ et Ludjo¹⁰ font des attaques sporadiques à la localité Ukpa-kli¹¹ qui a des conséquences sur la protection des civils". Le dernier cas est celui du 28 juillet 2019 où une camionnette d'un commerçant Hema a été attaquée par ces derniers tuant un homme de 29 ans et un militaire blessé. Cette camionnette a été incendiée ainsi que les habitations de ce village. Afin de mitiger ces risques, les points de contrôles militaires ont été placés dans la localité Dhedja¹² et au niveau de la rivière Tsé¹³.

- **Défis auxquels sont confrontés les populations civiles et les opérateurs économiques**

Les habitants du groupement Masumbuko, membres de la communauté Lendu, accusés de l'activisme armé qui sévit dans les territoires de Djugu et Mahangi, ne se sentent pas libres de tout mouvement vers les villages et agglomérations de la chefferie de Bahema Nord ainsi que vers la ville de Bunia, chef-lieu de la province de l'Ituri.

Leur zone d'approvisionnement en produits manufacturés la plus proche est Largu, une des agglomérations de la chefferie des Bahema Nord, située à 10 km de Bodo¹⁴. Les entités de la communauté Hema sont des voies de passage obligé conduisant vers les centres commerciaux tenus par les membres de la communauté Lendu, notamment Kpandroma et Pimbo. Pour contourner tout risque d'être pris en partie par les FARDC ou les membres de la communauté Hema, les populations Lendu prennent les petites pistes dans les forêts pour atteindre soit Kpadroma à environ 100 km, soit Pimbo à environ 35 km. Des déplacés du village Masumbuko, proche des FARDC, vivent dans la brousse et exposés à plusieurs difficultés dont les intempéries et les maladies. Les membres de la communauté Lendu qui osent rejoindre Bunia, seraient arrêtés et transférés à l'auditorat militaire par les FARDC qui les assimileraient aux assaillants selon plusieurs sources locales. D'autres membres de la communauté Lendu qui tentent de se rendre à Drodro/Largu, dans la chefferie des Bahema Nord, pour s'approvisionner en produits manufacturés, sont souvent dénoncés par certains commerçants Hema, auprès des éléments FARDC qui leur extorqueraient les biens/marchandises et les agresseraient parfois physiquement sur leur chemin de retour, avant de les laisser continuer leur route. Certains habitants du village Lendu de Masumbuko, proche du quartier général des FARDC, se disent aussi victimes des tracasseries des éléments FARDC.

Toutes ces difficultés limitent les opérateurs économiques de la communauté Lendu à circuler librement dans le cadre de leurs activités quotidiennes, mais aussi de participer sans être inquiétés aux foires

⁷ 45km au Nord de Largu en groupement Fataki, secteur de Walendu Djatsi

⁸ 10km à l'ouest de Largu en groupement Pimbo secteur de Walendu Djatsi

⁹ 24km au Nord de Largu en groupement Dhendo secteur de Walendu Pitsi

¹⁰ 20km au Nord de largu en groupement Gokpa en secteur de Walendu djatsi

¹¹ 18km au Nord de Largu en groupement Dhedza chefferie de Bahema Badjere

¹² 18km au Nord de Largu en groupement Dhedja en chefferie de Bahema Badjere

¹³ 21km au Nord de Largu en groupement Dhendo decteur de Walendu Pitsi

¹⁴ Chef-lieu du groupement Masumbuko



organisées par les acteurs humanitaires dans les communautés Hema. Bien qu'on observe un certain rapprochement entre les communautés Lendu et Hema sur le plan économique et cohésion sociale comme c'est le cas à Drodro où vivent les deux communautés, il est impératif de renforcer le dispositif de protection des civils pour toutes les communautés.

2. Risque de déguerpissement des PDIs des sites de la Communauté Baptiste au Centre de l'Afrique (CBCA) et Communauté Emmanuelle (CE) 39 sur l'axe Komanda

Le déguerpissement des personnes déplacées internes des sites de CBCA préoccupe les acteurs humanitaires. En effet, ce site a été ouvert depuis 2015, suite aux hostilités des éléments de FRPI dans la partie sud d'Irumu. Le site a été construit dans la propriété de l'église de la communauté Baptiste au centre de l'Afrique (CBCA) et certains abris sont construits sur des terrains privés. Un deuxième site est créé dans la même année appelé site CE 39 et compte 6420 personnes déplacés internes.

Le premier site abrite aujourd'hui 117 ménages tandis que le second compte 177 ménages. Aujourd'hui, ces deux sites sont menacés d'expulsion sans délai et ce malgré le plaidoyer fait par une organisation humanitaire présente sur place. Les propriétaires de ces terrains, voudraient construire des bâtiments et par conséquent déguerpier les PDIs.

3. Risque de déguerpissement des PDIs des sites de GODO II et Mont Tsi sur l'axe Iga Barriere

Le site de *Godo II* fait face à une menace grandissante des propriétaires terriens de déguerpier plus de 6486 personnes déplacées internes installées depuis février 2018. En effet ce conflit foncier (qui fait suite à celui qui avait occasionné l'éviction de ces mêmes déplacés du site *Mont Tsi* vers 2018) aurait de forts risques de se généraliser sur tous les sites de l'axe Iga Barrière, si des mesures de mitigation ne sont pas prises pour protéger les PDIs.

Dans une lettre intitulée « doléances sur occupation des terrains par les déplacées » adressée au Gouverneur de la Province de l'Ituri en date du 10 aout 2019, les propriétaires de ces terrains abritant les déplacés internes des sites *Mont Tsi* et *Godo II*, se sont plaints et ont demandé des réparations pour l'occupation de leurs terrains à leur insu. Ils voudraient reprendre leurs terrains et à défaut avoir une compensation afin de subvenir aux besoins fondamentaux de leurs enfants.

Si aucune action n'est prise pour régler cette situation, on pourrait assister à un déguerpissement forcé de ces déplacés qui n'ont nulle part où aller et avec tout ce que cela engendre comme conséquences humanitaires et de protection.

III. RECOMMANDATIONS

Au vu des inquiétudes et risques de protection décrits ci-dessus, nous formulons les recommandations suivantes :

Au Gouvernement de la province de l'Ituri :

Face aux contraintes liées à la libre circulation des personnes et des biens, face aux risques élevés de déguerpissement forcé des déplacés de certains sites et les conséquences humanitaires et de protection



que cela pourrait engendrer, le Gouvernement de l'Ituri a la responsabilité de prendre toutes les mesures nécessaires pour leur protection. Pour mettre en œuvre cette obligation, il est recommandé au Gouvernement de l'Ituri de :

- 1- Favoriser la recherche de solutions pacifiques, transparentes et inclusives au conflit entre communautés Hema et Lendu ;
- 2- Engager un dialogue avec les propriétaires des espaces occupés par les personnes déplacées afin de trouver des solutions concertées et adaptées à la situation actuelle ;
- 3- Redynamiser les comités de dialogue communautaire et organiser des rencontres d'échanges et de cohésion sociale pour rapprocher les communautés antagonistes (Hema et Lendu) en vue de mieux soutenir le processus de coexistence pacifique tout en donnant favorisant les activités économiques entre les communautés.
- 4- Renforcer le dialogue et la réconciliation entre les communautés en travaillant avec les organisations d'assise communautaire pour la sensibilisation à la cohabitation pacifique entre les groupes en conflit, ainsi qu'en initiant des programmes d'action communautaire où les populations Hema et Lendu travaillent conjointement pour une paix durable. Les efforts de rapprochement communautaire doivent impliquer les autorités locales, la société civile, les jeunes, les femmes et les populations déplacées.
- 5- Sensibiliser les éléments de la Force Armée de la République du Congo (FARDC) sur le respect des droits humains, l'importance de ne pas étiqueter toutes les personnes issues de la communauté Lendu comme complices des assaillants et la sécurisation des opérateurs économiques issus de cette communauté pour leur permettre de circuler librement sans risque d'être victimes de pillages ou de violences physiques.
- 6- Combattre l'impunité par la mise en place de moyens policiers et judiciaires efficaces contre les auteurs présumés de violations des droits de l'homme commises, tout en garantissant la protection des victimes.

A la Monusco (bureau d'Ituri) :

Face aux besoins de protection dans la province de l'Ituri en particulier dans les territoires de Djugu et de Mahagi, le cluster protection recommande à la MONUSCO de :

- 1- Renforcer les mesures nécessaires dans le cadre de son mandat¹⁵ pour assurer la protection des civils dans la province de l'Ituri contre les violations graves à leur endroit ;
- 2- Renforcer son action auprès des autorités militaires et civiles afin de résoudre les problèmes à l'origine de la crise humanitaire et de protection dans la province de l'Ituri.

¹⁵ Les résolutions 2098 (de 2013) et 2147 (de 2014) du Conseil de sécurité des Nations Unies